



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

PARQUET NATIONAL FINANCIER

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER

Paris, le 4 décembre 2023

Le 4 décembre 2023, le président du tribunal judiciaire de Paris a validé la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) conclue le 28 novembre 2023 entre le procureur de la République financier (PRF) et les sociétés SEVES GROUP et SEDIVER en application de l'article 41-1-2 du code de procédure pénale.

Aux termes de la CJIP, la société SEDIVER s'engage à verser au Trésor public une amende d'intérêt public d'un montant total de 13 373 000 euros.

La CJIP prévoit également pour le groupe SEVES la mise en place d'un programme de mise en conformité d'une durée de trois ans sous le contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA), dont le coût sera supporté par la société SEDIVER à hauteur de 500 000 €.

Sous réserve du paiement du montant de l'amende d'intérêt public, la validation de la CJIP entraîne l'extinction de l'action publique à l'égard des sociétés signataires. Il est rappelé que la CJIP ne traite pas la situation pénale des tiers, notamment des personnes physiques.

*

Cette convention fait suite à une enquête préliminaire initiée par le parquet de Nanterre le 5 octobre 2018 qui s'est dessaisi en avril 2019 au profit du parquet national financier.

Contact presse

presse.pnf.tj-paris@justice.fr

Tél : 01 44 32 98 90

Ouverte notamment du chef de corruption d'agent public étranger, l'enquête avait été confiée à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFF).

Il s'agit de la 20^e CJIP présentée par le parquet national financier et validée par le président du tribunal judiciaire de Paris.

Les sociétés disposent d'un délai de rétractation de dix jours, au terme duquel, si ce droit n'est pas exercé, la convention deviendra définitive et sera publiée sur les sites internet du [ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique](#), et du [ministère de la justice](#).

Le procureur de la République financier
Jean-François Bohnert